

# Règlement

# ANGORA SERIE'S

## Saison 2025



Le présent règlement du 01.01.2025 remplace toutes les versions antérieures

Les modifications du règlement par rapport à l'année précédente apparaissent en rouge

# Table des matières

<b>RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES</b>		<b>3</b>
<b>1</b>	<b>Championnat AMA de Motocross</b>	<b>4</b>
1.1	Championnat AMA	4
1.2	Manifestations	4
1.3	Format des manifestations	4
<b>2</b>	<b>Engagements, coureurs et accompagnants</b>	<b>5</b>
2.1	Droit de participation	5
2.2	Licences championnats et journalières	5
2.3	Numéros de départ	6
2.4	Equipements des coureurs	6
2.5	Comportement du coureur et aide à celui-ci	8
<b>3</b>	<b>Motocycles, classes et autres spécifications</b>	<b>10</b>
3.1	Motocycles et classes	10
3.2	Plaques à numéro	10
<b>4</b>	<b>Officiels et procédure</b>	<b>10</b>
4.1	Officiels opérant sur les épreuves	10
4.2	Direction de la manifestation	10
4.3	Directeur de course	11
4.4	Signaux Officiels et drapeaux	11
<b>5</b>	<b>Déroulement de la manifestation</b>	<b>12</b>
5.1	Réunions avec les Organisateurs et la Direction de Course	12
5.2	Briefing pilote	13
5.3	Finance d'inscription à la manifestation	13
5.4	Essais libres & pastille de catégorie	14
5.5	Qualifications	14
5.6	Courses	14
5.7	Faux départ	14
5.8	Arrêt d'une séance d'essai	15
5.9	Arrêt d'une course / -2 tours accomplis	15
5.10	Arrêt d'une course / +2 tours et -51% accomplis	15
5.11	Arrêt d'une course / + 51% accomplis	16
5.12	Abandons	16
5.13	Bruits	16
5.14	Transpondeur	16
5.15	Annulation ou retard de la manifestation	16
5.16	Classement de la manifestation	17
5.17	Remise des prix	17
<b>6</b>	<b>Classement du championnat</b>	<b>18</b>
6.1	Les catégories du championnat	18
<b>7</b>	<b>Numéros de course 2025</b>	<b>19</b>
7.1	Attribution des numéros 2025	19

7.2	Unicité des numéros	19
<b>8</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>20</b>
<b>9</b>	<b>Barèmes des points</b>	<b>21</b>
9.1	MX1 TOP, MX2 TOP, MX125, MX3, Minis et Kids	21
9.2	MX1 PRO, MX2 PRO, MX125 PRO, MX3 PRO	21

## **RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **« Nul n'est censé ignorer la loi »**

Tous les coureurs, équipes et autres parties participant au Championnats Angora de Motocross s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs accompagnants, à respecter toutes les dispositions du Règlement AMA de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements Angora Série's").

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps le Règlements AMA. À tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre ; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.

## 1 Championnat AMA de Motocross

### 1.1 Championnat AMA

- 1.1.1 Le championnat Angora Série's se dispute chaque année sous l'égide de l'AMA.
- 1.1.2 Le Championnat Angora Série's est soumis aux Règlements AMA et au Manuel des Organisateur AMA.

### 1.2 Manifestations

- 1.2.1 Les manifestations du Championnat Angora Série's doivent être inscrites au Calendrier.
- 1.2.2 Une manifestation peut être annulée, déplacée à un autre lieu ou date et/ ou remplacée par une autre manifestation.
- 1.2.3 Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient fourni toutes les autorisations légales nécessaires.
- 1.2.4 Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.
- 1.2.5 L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.
- 1.2.6 La manifestation se déroule sur un jour, le samedi.
- 1.2.7 Les manifestations commencent au moment des inscriptions et sont terminées quand les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course
- 1.2.8 Tous les commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition de la Direction de Course jusqu'à la fin des manifestations.

### 1.3 Format des manifestations

- 1.3.1 Le déroulement de la manifestation se fera comme suit :

Noms	Durée par session	Catégorie
1x Essais libres	15 minutes	Toutes
1x Qualifications	10 minutes + 1 tours	Toutes
2x Courses	22 minutes + 1 tours	MX1 TOP / MX2 TOP
2x Courses	18 minutes + 1 tours	MX1 PRO / MX2 PRO / MX125
2x Courses	15 minutes + 1 tours	MX1 CARTON / MX2 CARTON / MX3
2x Courses	15 minutes + 1 tours	Minis / Kids

- 1.3.2 En cas de mauvais temps au matin de la manifestation, l'organisateur en accord avec la direction de course et les officiels de l'AMA peuvent décider de repousser les premiers essais. La manifestation se déroulera comme suit :

Noms	Durée par session	Catégorie
<b>1x Essais / Essais chrono</b>	20 minutes	Toutes
<b>2x Courses</b>	22 minutes + 1 tours	MX1 TOP / MX2 TOP
<b>2x Courses</b>	18 minutes + 1 tours	MX1 PRO / MX2 PRO / MX125
<b>2x Courses</b>	15 minutes + 1 tours	MX1 CARTON / MX2 CARTON / MX3
<b>2x Courses</b>	15 minutes + 1 tours	Minis / Kids

## 2 Engagements, coureurs et accompagnants

### 2.1 Droit de participation

- 2.1.1 Afin de pouvoir participer à une manifestation du championnat Angora Série's de Motocross, les coureurs doivent :
- Être en possession de la licence du Championnat Angora Série's approprié. Nous rappelons que contrairement à une licence **SWISSMOTO**, une licence Angora Série's ne correspond qu'à un "droit de rouler". La licence Angora n'inclut aucune couverture de quelque sorte que ce soit en cas d'accident.
  - Être conscient que la loi sur l'assurance accidents (LAA) couvre tous les frais médicaux pour une personne salariée en Suisse (plus de 8 heures par semaine), et couvre également une perte de gain réduite à 50% du salaire garanti par l'employeur (souvent de 80%). Donc la personne peut se retrouver avec un salaire de 40% ! Nous vous conseillons donc de vous renseigner et de souscrire à un complément assurance perte de gain.
- 2.1.2 A noter qu'un enfant, un étudiant ou un indépendant n'est pas couvert par la LAA, et c'est donc l'assurance maladie qui couvre les frais médicaux en cas d'accident, mais ne couvre pas la perte de gain. L'AMA conseille de vous renseigner auprès de votre assurance maladie.

### 2.2 Licences championnats et journalières

- 2.2.1 Pour les catégories MX1, MX2, MX3 et MX125 la finance d'inscription au championnat est de :

Nombres de catégories	Prix
<b>Pour rouler dans 1 catégorie</b>	CHF 300.-
<b>Pour rouler dans 2 catégories</b>	CHF 350.-
<b>Pour rouler dans 3 catégories</b>	CHF 400.-
<b>Pour rouler dans 4 catégories</b>	CHF 450.-

2.2.2 Pour les catégories Kids et Minis la finance d'inscription au championnat est de CHF 70.-

2.2.3 Pour les catégories MX1, MX2, MX3 et MX125, la licence journalière est de CHF 100.- par participant. Pour les catégories Kids et Mini, la licence journalière est au même prix que la finance d'inscription au championnat. Cette dernière est valable pour une seule course. Le pilote devra également s'acquitter de la finance d'inscription à la manifestation.  
 A partir de 3 licences journalières, le pilote recevra la licence annuelle après s'être annoncé à l'AMA afin que cette dernière puisse lui transmettre la licence et l'ajouter dans les classements du championnat.

Le pilote devra veiller à ce que son numéro soit disponible dans la catégorie dans laquelle il souhaite rouler. Si ce n'est pas le cas, ce dernier une numéro lui sera attribuer pour la journée. Le pilote se verra dans l'obligation de respecter l'Art. 3.2 du règlement.

## 2.3 Numéros de départ

2.3.1 Chaque coureur participant au championnat Angora Série's se verra attribuer un numéro de départ permanent pour la saison par l'AMA.

2.3.2 Les numéros de départ attribués lors des saisons 2022 à 2024 seront conservés pour les années suivantes. Les coureurs n'ayant pas pris de licence depuis l'année 2022 verront leurs numéros libérés. Dans ce cas, ils devront demander un nouveau numéro si celui qu'ils utilisaient précédemment a déjà été réattribué.

## 2.4 Equipements des coureurs

2.4.1 Les coureurs sont responsables de la sélection des casques et des équipements et doivent s'en remettre à leur propre jugement pour qu'ils assurent une protection appropriée et durable.

2.4.2 Le casque, la protection des yeux, l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements Techniques Motocross FIM.

2.4.3 Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants.

2.4.4 Lors de chaque séance d'essais, qualification ou course, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

- **Casques**

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements Techniques Motocross FIM. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

- **Protection des yeux**

Des lunettes doivent être portées durant toute compétition sur la piste (séance d'essais, qualification ou course). Cependant, en cas de conditions de course défavorables, les coureurs peuvent enlever leurs lunettes mais il est fortement recommandé de s'en procurer une nouvelle paire en s'arrêtant dans les box, si l'organisateur en a prévu.

- **Équipement et vêtements de protection**

Cet équipement comprend mais n'est pas limité à : des bottes, des gants, un pantalon, un maillot, une protection totale du haut du corps (devant et derrière), non-modifiée. Une protection de la nuque du type Neck Brace n'est pas obligatoire mais

recommandée. Des gants doivent être portés au départ de chaque séance d'essais, qualification, tour de reconnaissance ou course.

## 2.5 Comportement du coureur et aide à celui-ci

- 2.5.1 A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions du règlements Angora Série's.
- 2.5.2 Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels de l'AMA et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motorcycle.
- 2.5.3 Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels de l'AMA ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par la Direction de Course avec une des pénalités en vertu de l'Art. 4.3.3.
- 2.5.4 Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.
- 2.5.5 Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.
- 2.5.6 L'utilisation d'un portable pour musique est interdite durant la compétition sur la piste.
- 2.5.7 Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne mette pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels de l'AMA ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, public, etc.) sur ou hors de la piste.
- 2.5.8 Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par la Direction de Course avec une des pénalités en vertu de l'Art. 4.3.3.
- 2.5.9 Les coureurs sont tenus d'être conscients de leur environnement à tout moment pendant qu'ils sont sur la piste. Ils doivent obéir à tous les signaux et instructions officiels qui leur sont donnés sinon ils pourront être sanctionnés par la Direction de Course.
- 2.5.10 Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse passablement réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.
- 2.5.11 Les coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés comme avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position.
- 2.5.12 Il convient au Directeur de Course de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en la reprenant.
- 2.5.13 La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des essais sera la perte du tour le plus rapide dans les essais respectifs pour le coureur en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.
- 2.5.14 La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.

- 2.5.15 Il est interdit de couper la piste. Si la Direction de Course détermine que le coureur est sorti de la piste dans l'intention de gagner un avantage, le coureur en question sera disqualifié des essais/de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

## **3 Motocycles, classes et autres spécifications**

### **3.1 Motocycles et classes**

- 3.1.1 Les manifestations du championnat Angora Série's sont ouvertes aux motocycles tels que définit après :
- MX1 : Toutes cylindrées acceptées
  - MX2 : Cylindrée inférieure à 250 cm<sup>3</sup> (250cm<sup>3</sup> 2T autorisée)
  - MX3 : Toutes cylindrées acceptées + avoir minimum 40 ans révolus dans l'année de la saison.
  - MX125 : Cylindrée inférieure à 150cm<sup>3</sup> 2T
  - Minis : Cylindrée inférieure à 85cm<sup>3</sup> 2T ou 150cm<sup>3</sup> 4T
  - Kids : Cylindrée inférieure à 65cm<sup>3</sup>
- 3.1.2 Les motos électriques seront interdites (également les Suron). Les exigences définies par SWISSMOTO sont trop contraignantes pour les organisateurs.

### **3.2 Plaques à numéro**

- 3.2.1 Le numéro Angora attribué au pilote fait foi et doit apparaître lisiblement sur les 3 plaques à numéros.
- 3.2.2 Si tel n'est pas le cas, le pilote peut se voir refuser le départ, sans remboursement, tant que les 3 numéros Angora ne sont pas lisibles sur les 3 plaques à numéros.

## **4 Officiels et procédure**

### **4.1 Officiels opérant sur les épreuves**

- 4.1.1 Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour le championnat Angora Série's doit être mandaté par l'AMA :
- Commissaires de courses
  - Directeur de course
  - Chronométrateur
  - Service médical
  - Officiels de l'AMA

### **4.2 Direction de la manifestation**

- 4.2.1 La Direction de la Manifestation est composée par :
- Un représentant du l'AMA
  - Le directeur de course
  - Un représentant de l'organisateur respectif
- 4.2.2 La Direction de la Manifestation doit :
- S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.

- Faire des recommandations à l'Organisateurs pour améliorer le déroulement efficace et régulier de la manifestation.
- Rendre attentif la Direction de Course sur tous les faits contraires aux règlements.

### 4.3 Directeur de course

4.3.1 La Direction de Course a la compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toute attribution lors d'une manifestation.

4.3.2 Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- Le Directeur de Course doit être présent 45 minutes avant le début des premiers essais officiels et rester disponible après la manifestation jusqu'à la fin de ses fonctions.
- Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.
- Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de Course/Direction de la Manifestation qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que la durée, l'ajournement, le relancement, l'arrêt d'une séance d'essais/course ou l'annulation de la manifestation.
- Le Directeur de Course peut approuver tous les résultats officiels de la manifestation.
- Le Directeur de Course peut imposer une sanction pour toute infraction aux Règlements.
- Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions de Règlements.

4.3.3 Le Directeur de Course peut prononcer les sanctions suivantes :

- 5 places de pénalité
- en cas de récidive, une disqualification

### 4.4 Signaux Officiels et drapeaux

4.4.1 La Direction de Course a la compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toute attribution lors d'une manifestation.

4.4.2 La signalisation officielle par panneaux sera indiquée au moyen d'un panneau noir, avec un grand numéro blanc 15 et 5 de chaque côté. Ces panneaux sont fournis par l'AMA lors de chaque épreuve du championnat.

Signal	Signification
<b>Panneau « 15 secondes » (au départ)</b>	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.
<b>Panneau « 5 secondes » (au départ)</b>	La grille de départ sera abaissée dans les 3 à 7 secondes qui suivent.

4.4.3 La signalisation officielle par drapeaux sont fournis par l'AMA lors de chaque épreuve du championnat et sera indiquée de la façon suivante :

<b>Signal</b>	<b>Signification</b>
<b>Drapeau rouge</b>	Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de rendre à l'endroit indiqué par les officiels.
<b>Drapeau noir et panneau avec le numéro du coureur</b>	Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit immédiatement.
<b>Drapeau jaune, fixe</b>	Danger, ralentir et défense de dépasser. Pour ne pas risquer de de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune fixe ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la piste.
<b>Drapeau jaune, agité</b>	Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser et de sauter. Le drapeau jaune agité est utilisé lorsque l'accident vient de se produire et s'il présente un certain caractère de gravité ou d'encombrement important sur la piste.
<b>(Le drapeau jaune agité est prioritaire sur le drapeaux jaune fixe)</b>	
<b>Drapeau médical</b>	Personnel médical sur la piste ; roulez avec une prudence extrême. Danger immédiat, réduction significative de la vitesse. Défense de dépasser, le pilote n'est pas autorisé à sauter.
<b>Drapeau bleu, agité</b>	Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. Garder votre trajectoire.
<b>Drapeau vert</b>	Piste libre, début des essais ou piste prête pour le départ de la course.
<b>Drapeau à damiers</b>	Fin des essais, des qualifications ou de la course.

4.4.4 Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera considéré comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.

## **5 Déroulement de la manifestation**

### **5.1 Réunions avec les Organisateurs et la Direction de Course**

5.1.1 Tout officiel ci-dessous, fais partie de la direction de course :

- Commissaires de courses
- Directeur de course
- Chronométrateur
- Service médical
- Officiels de l'AMA

- 5.1.2 L'Organisateur et la Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation mais, au minimum :
- Le jour de la manifestation à 7 heures devant le service médical pour les contrôles administratifs et les dernières vérifications techniques.
  - A la fin de la manifestation pour faire le compte-rendu de la journée.

## 5.2 Briefing pilote

- 5.2.1 Un briefing avec les coureurs aura lieu lors de la première épreuve du championnat Angora Série's avant la première course de qualification sur la grille de départ.
- 5.2.2 Le briefing sera tenu par le Directeur de Course accompagné par le service médical, les commissaires de courses, le chronométrage et les officiels de l'AMA afin rappeler les points du règlement de l'AMA et des procédures sur piste.
- 5.2.3 Le briefing pilote aura lieu 3 fois durant l'année. Une fois lors de la première épreuve, une deuxième fois après la trêve du printemps avant l'été et une troisième fois début septembre avant les dernières épreuves de la saison.

## 5.3 Finance d'inscription à la manifestation

- 5.3.1 La finance d'inscription de chaque manifestation est de CHF 70.- par participant pour les catégories MX1, MX2, MX125 et MX3.

- 5.3.2 La finance d'inscription de chaque manifestation est de CHF 40.- par participant pour les catégories Kids et Minis.

Les inscriptions pour la manifestation sont ouvertes de 7h00 à 9h00 le matin même de l'épreuve. Les inscriptions entre 7h00 et 7h15 seront réservées aux pilotes ayant les essais en premier.

En cas de retard du au mauvais temps, les inscriptions seront ouvertes de 7h00 à 9h45.

- 5.3.3 La licence journalière de chaque manifestation est de CHF 100.- par participant pour les catégories MX1, MX2, MX125 et MX3. Cette dernière est valable pour une seule course. Le pilote devra également s'acquitter de la finance d'inscription d'un montant de CHF 70.-, soit un total de CHF 170.-.

A partir de 3 licences journalières, le pilote recevra la licence annuelle après s'être annoncé à l'AMA afin que cette dernière puisse lui transmettre la licence et l'ajouter dans les classements du championnat

## 5.4 Essais libres & pastille de catégorie

- 5.4.1 Le calendrier de la saison dicte les groupes qui commencent la journée. A noter que ceci se fait sans décalage. Si une course est annulée, les groupes qui commencent ne sont pas décalés, ainsi le calendrier est correct pour toute la saison. Le calendrier fait foi pour l'ordre et l'horaire des essais et des inscriptions. Dans le cas de certaines courses, un horaire spécifique à la manifestation peut être établi et les pilotes en sont informés via le site internet des Angoras Série's.
- 5.4.2 Les catégories et répartitions pairs/impairs doivent être respectées pour les essais. Pour cela, une pastille sera disponible à l'inscription. Un pilote n'est pas autorisé à faire ses essais libres s'il n'a pas la pastille dans la catégorie où il est inscrit. De plus il est obligatoire de passer par la prégrille pour aller aux essais.
- 5.4.3 Un pilote faisant des essais sans pastille ou s'il n'est pas dans la bonne catégorie pourra être exclu de la manifestation, sans remboursement.

## 5.5 Qualifications

- 5.5.1 La répartition des groupes pour les qualifications est faite grâce aux temps chronos des essais libres. Puis la place d'entrée sur la grille est définie par un tirage au sort. Cette règle s'applique à toutes les catégories du championnat.
- 5.5.2 Un pilote venant s'inscrire après la publication des listes de départ se retrouvera dernier sur la grille.
- 5.5.3 Les résultats des qualifications du matin déterminent les catégories TOP, PRO et éventuellement Cartons pour les MX1 et MX2.

## 5.6 Courses

- 5.6.1 Chaque catégorie disputera deux manches d'un temps définit plus un tour dans l'après-midi.
- 5.6.2 Quel que soit le nombre de participants, il y aura minimum 30 et maximum 44 pilotes en TOP.
- 5.6.3 Les groupes TOP/PRO ne sont donc pas répartis moitié-moitié. A noter qu'un pilote reconnu comme TOP, n'ayant pas pu se qualifier, pourra demander de quand même rouler en TOP (pour autant que l'on ne dépasse pas les 44 pilotes). Il sera cependant dernier à rentrer sur la grille.
- 5.6.4 En revanche à l'inverse, un pilote qualifié en TOP ne pourra pas demander à rouler en PRO.
- 5.6.5 Le choix du nombre de catégories dépend de la piste et du nombre d'inscrits et est laissé à l'appréciation de l'organisateur et/ou de personnes compétentes de l'AMA.

## 5.7 Faux départ

- 5.7.1 En cas de faux départ, il y aura un nouveau départ.
- 5.7.2 Un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.
- 5.7.3 Tous les coureurs devront retourner à la zone de prégrille et un nouveau départ avec les mêmes coureurs sera donné aussitôt que possible.
- 5.7.4 Le(s) coureurs, jugé(s) responsable(s) du faux départ, peut (peuvent) être exclu(s) par la Direction de Course à prendre part au nouveau départ.

## **5.8 Arrêt d'une séance d'essai**

- 5.8.1 Le Directeur de Course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.
- 5.8.2 Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre immédiatement en prégrille.
- 5.8.3 La séance d'Essais sera continuée aussi rapidement que possible, à la discrétion du Directeur de Course pour autant que le temps et les conditions le permettent. Dans tous les cas, tous les efforts seront fournis pour courir la durée totale de la session en question.
- 5.8.4 Le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la séance d'Essais peut (peuvent) être exclu(s) par le Directeur de Course à prendre part au reste de la session.

## **5.9 Arrêt d'une course / -2 tours accomplis**

- 5.9.1 Le Directeur de Course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.
- 5.9.2 Si une Course de Qualification ou une Course est arrêtée avant que les 2 premiers tours n'aient été accomplis, elle sera recommencée. Les coureurs devront retourner à la zone de prégrille et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.
- 5.9.3 Le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la Course, peut (peuvent) être exclu(s) par le Directeur de Course à prendre part au nouveau départ.
- 5.9.4 Seuls les coureurs qui sont "en piste" (prenant activement part à la course ou étant impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront admis au nouveau départ. Les coureurs qui sont retournés au parc des coureurs seront exclus du nouveau départ.

## **5.10 Arrêt d'une course / +2 tours et -51% accomplis**

- 5.10.1 Si une Course de Qualification ou une Course est arrêtée après 2 tours et avant que 51% du temps de course (arrondi vers le haut) aient été accomplis, il y aura un nouveau départ sur la ligne de départ.
- 5.10.2 Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre immédiatement à la prégrille où ils peuvent recevoir de l'assistance. Le changement de motocycle n'est pas autorisé.
- 5.10.3 Un nouveau départ aura lieu aussi rapidement que possible, à la discrétion du Directeur de Course.
- 5.10.4 Seuls les coureurs qui sont "en piste" (prenant activement part à la course ou étant impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront admis au nouveau départ. Les coureurs qui sont rentrés au parc des coureurs seront exclus du nouveau départ.
- 5.10.5 Les coureurs seront alignés de manière échelonnée sur la ligne de départ dans leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédant l'arrêt de la course. Les coureurs qui sont impliqués dans un incident de course au moment de l'arrêt de la course seront placés en fonction de leur position à la fin du tour précédant l'arrêt de cette course.

### **5.11 Arrêt d'une course / + 51% accomplis**

- 5.11.1 Si un Course de Qualification/une Course est arrêtée après que 51% du temps de course (arrondi vers le haut) ait été accompli, elle sera considérée comme une course complète. Le classement des coureurs pris en considération sera alors celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la Course de Qualification/Course.
- 5.11.2 Le Directeur de Course peut placer le(s) coureur(s) jugé(s) responsable(s) de l'arrêt d'une Qualification/ de la Course derrière les coureurs ayant réalisé un nombre de tours égal ou supérieur.
- 5.11.3 Dans le cas d'une Course, la totalité des points pour le Championnat sera attribuée.

### **5.12 Abandons**

- 5.12.1 Est considéré comme abandon, un pilote ne terminant pas la course. Un pilote ayant abandonné ne marque pas de points.

### **5.13 Bruits**

- 5.13.1 En cas de machine trop bruyante le pilote peut être exclu de la manifestation sans remboursement.

### **5.14 Transpondeur**

- 5.14.1 Le pilote est tenu de récupérer son transpondeur le matin à l'inscription afin de pouvoir participer à l'épreuve.
- 5.14.2 Le transpondeur est personnel et non transmissible et doit obligatoirement être positionné sur l'un des deux tubes de fourches à l'aide du support adéquat et aucune pièce à caractère métallique ne doit se trouver entre le transpondeur et le sol.
- 5.14.3 Un pilote faisant des essais sans transpondeur pourra être exclu de la manifestation, sans remboursement.
- 5.14.4 En fin de journée, les pilotes sont tenus de ramener leurs transpondeurs dans la caisse prévue à cet effet, aux chronométreurs. En cas de non-restitution du transpondeur, des frais administratifs de Fr. 20.- seront demandés au pilote, (en cas de non-paiement, le pilote ne pourra pas participer à la course suivante). Chaque pilote est responsable de son transpondeur, si le pilote le casse ou le perd, le rachat d'un transpondeur neuf lui sera facturé Fr. 250.-.

### **5.15 Annulation ou retard de la manifestation**

- 5.15.1 En cas d'annulation, les droits d'engagement des coureurs seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs.
- 5.15.2 En cas de retard, les droits d'engagement des coureurs seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs.

## **5.16 Classement de la manifestation**

5.16.1 Les classements de journées possibles sont les suivants :

- MX1 TOP, PRO & CARTONS
- MX2 TOP, PRO & CARTONS
- MX3
- MX125
- Minis
- Kids

5.16.2 Les classements de la journée sont établis au nombre de points et non à la place selon le barème de points donné au chapitre 9.

5.16.3 Pour tous les classements de journée, une égalité est départagée par la meilleure place de la 2ème course.

## **5.17 Remise des prix**

5.17.1 La remise des prix se fait 30 minutes après la fin de la dernière manche.

5.17.2 Les trois premiers Minis et Kids se voient offrir une coupe.

5.17.3 Pour les autres catégories, le choix d'offrir une coupe est laissé au libre choix de l'organisateur.

## 6 Classement du championnat

### 6.1 Les catégories du championnat

- 6.1.1 Pour le calcul des points du championnat, toutes les manches comptent. Une égalité de points est départagée par le plus grand nombre de points marqués sur une manche.
- 6.1.2 Il y a 6 catégories et 8 championnats. Les championnats par catégorie s'excluent mutuellement. En d'autres termes, si un pilote est classé en MX2 **SWISSMOTO**, il ne peut pas apparaître dans un autre classement MX2. Un classement scratch, à titre informatif, sera probablement disponible.
- 6.1.3 Le pilote marque, dans les championnats auxquels il participe, les points du classement de la journée de course. Cela se justifie par l'exemple suivant : En supposant qu'un pilote marque, en toute fin de saison, 1 point en junior ou en master, à ce moment il change de championnat et il faudrait réattribuer tous les points de toutes les courses.
- 6.1.4 Les 8 championnats sont :
- MX1 : Toutes cylindrées acceptées
  - MX2 : Cylindrée inférieure à 250 cm<sup>3</sup> (250cm<sup>3</sup> 2T autorisée)
  - MX3 : Toutes cylindrées acceptées + avoir minimum 40 ans révolus dans l'année de la saison.
  - MX125 : Cylindrée inférieure à 150cm<sup>3</sup> 2T \*\*
  - Minis : Cylindrée inférieure à 85cm<sup>3</sup> 2T ou 150cm<sup>3</sup> 4T
  - Kids : Cylindrée inférieure à 65cm<sup>3</sup>
  - MX1 **SWISSMOTO** : Idem que MX1 pour un pilote ayant marqué au moins 1 point en championnat Suisse.
  - MX2 **SWISSMOTO** : Idem que MX2 pour un pilote ayant marqué au moins 1 point en championnat Suisse.
- \*\*Les 125/150 cm<sup>3</sup> 2T ne sont plus obligés de rouler en MX125, comme c'était le cas en 2019.
- 6.1.5 Pour les championnats **SWISSMOTO**, il peut arriver de louper quelqu'un dans les classements **SWISSMOTO**. N'hésitez pas à envoyer un email à [info@mxangora.ch](mailto:info@mxangora.ch) pour le mentionner.

## **7 Numéros de course 2025**

### **7.1 Attribution des numéros 2025**

- 7.1.1 Les numéros 2025 sont ceux attribués aux pilotes depuis 2014.
- 7.1.2 Le pilote qui a remporté le championnat l'année précédente doit obligatoirement porter le n°1 dans la catégorie où il a été titré.

### **7.2 Unicité des numéros**

- 7.2.1 Les catégories MX1, MX2 et MX125 auront maintenant chacune leur jeu de numéros. Si vous prenez une licence dans plusieurs catégories, votre numéro doit être disponible dans chacune d'entre elles.
- 7.2.2 Au championnat Angora, toutes les séries de numéros sont uniques :
1. MX1
  2. MX2
  3. MX125
  4. MX3
  5. Minis / Kids
- 7.2.3 Attention, depuis 2011 les numéros MX3 sont uniques. Si un pilote MX3 désire rouler également en MX1, MX2 ou MX125, il doit s'assurer que son numéro soit libre en MX1 / MX2 / MX125.
- 7.2.4 Attention, depuis 2024 les numéros MX1, MX2 et MX125 sont uniques. Si un pilote MX1 désire rouler également en MX2 ou MX125, il doit s'assurer que son numéro soit libre en MX2 / MX125.

## 8 Protection de l'environnement

- 8.1.1 Les clubs organisant une épreuve de championnat ou trophée devront être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et devront suivre les obligations et recommandations suivantes :
- 8.1.2 Prévoir des parkings en nombre suffisant pour éviter tout stationnement sauvage.
- 8.1.3 Signaler de façon suffisante l'emplacement des sanitaires pour le public et les participants.
- 8.1.4 Prévoir et disposer des poubelles en nombre suffisant dans le parc public, le paddock et les parkings voitures.
- 8.1.5 Informer régulièrement le public des règles à observer relatives à l'environnement par des slogans de sensibilisation et insérer ceux-ci dans le programme de la manifestation.
- 8.1.6 Chaque participant d'une manifestation est responsable lui-même de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).
- 8.1.7 Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant sous l'observation stricte de la séparation prévue.
- 8.1.8 Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération. Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est interdit de mélanger les déchets (p.ex. de l'huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement etc.).
- 8.1.9 En cas d'infraction, le participant qui est également engagé pour ses aides, est sanctionné par les commissaires sportifs (amende, exclusion ou perte de points, ainsi que de suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.
- 8.1.10 Lors du ravitaillement des motos, ainsi que pendant les travaux au moteur ou de la boîte à vitesse sur le terrain de la manifestation (parc des coureurs ou parc industriel etc.), des tapis de protection sont à mettre sous la moto, sauf aux postes d'essence permanents, respectivement sur des surfaces asphaltées ou bétonnées, où la récupération de l'eau en surface se fait par le biais d'un séparateur d'huile.  
Nous encourageons fortement l'utilisation d'un tapis environnemental afin de limiter l'impact écologique de nos activités.
- 8.1.11 Ces tapis de protection doivent être enlevés par le participant immédiatement après la clôture de la manifestation, sans dégâts pour l'environnement, ou récupérés sous l'observation des instructions de l'organisateur.
- 8.1.12 Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables, doivent être utilisés.
- 8.1.13 **Les tears-off sont désormais interdit sur les courses du championnat ANGORA.**

## 9 Barèmes des points

### 9.1 MX1 TOP, MX2 TOP, MX125, MX3, Minis et Kids

1. 100 pts	12. 62 pts	23. 51 pts	34. 40 pts
2. 90 pts	13. 61 pts	24. 50 pts	35. 39 pts
3. 85 pts	14. 60 pts	25. 49 pts	36. 38 pts
4. 80 pts	15. 59 pts	26. 48 pts	37. 37 pts
5. 77 pts	16. 58 pts	27. 47 pts	38. 36 pts
6. 74 pts	17. 57 pts	28. 46 pts	39. 35 pts
7. 71 pts	18. 56 pts	29. 45 pts	40. 34 pts
8. 69 pts	19. 55 pts	30. 44 pts	41. 33 pts
9. 67 pts	20. 54 pts	31. 43 pts	42. 32 pts
10. 65 pts	21. 53 pts	32. 42 pts	43. 31 pts
11. 63 pts	22. 52 pts	33. 41 pts	44. 30 pts

9.1.1 Bien que les places soient limitées à 44 sur la grille de départ, si pour une raison ou une autre il devait y avoir plus de 44 pilotes classés, les points continueraient à raison de 1 point en moins par place.

### 9.2 MX1 PRO, MX2 PRO, MX125 PRO, MX3 PRO

1. 30 pts	8. 18 pts	14. 12 pts	20. 6 pts
2. 27 pts	9. 17 pts	15. 11 pts	21. 5 pts
3. 25 pts	10. 16 pts	16. 10 pts	22. 4 pts
4. 23 pts	11. 15 pts	17. 9 pts	23. 3 pts
5. 21 pts	12. 14 pts	18. 8 pts	24. 2 pts
6. 20 pts	13. 13 pts	19. 7 pts	25. 1 pts
7. 19 pts			

*(Version du 13.12.2024)*